

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 22 septembre 2022**

- - -

Le jeudi 22 septembre 2022 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 16 septembre conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :

Mme Mélanie FAGES, M. Jean-Marc LACROIX

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 9

Le quorum étant atteint les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès verbal du conseil municipal du 29 août a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections suggérées par la secrétaire de mairie ou les conseillers ont été faites dans la dernière version du PV.

✓ **Le PV est approuvé à l'unanimité**

2. Aide sociale pour la cantine

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, annonce que, suites aux échanges de Gilles BELLIVIER auprès de la CAF, un courrier a été envoyé à toutes les familles ayant des enfants scolarisés à Gréalou pour leur demander leur quotient familial (QF) Les familles .qui ont répondu, sont classées dans les catégories suivantes :

- 0<QF<500 : 4 enfants concernés,
- 500<QF<1000 : 9 enfants concernés.

Les règles de la CFA sont les suivantes : elle apporte une aide de 3 € maximum par repas. Pour ces repas aidés, la commune n'a pas le droit de facturer plus de 1 €. Comme un repas coûte 4,40 € à Gréalou, il est proposé :

- que la commune prenne 70 centimes à sa charge et facture 70 cts aux familles qui se situent dans la classe inférieure des quotients ;
- que la commune prenne 40 centimes à sa charge et facture 1 € aux familles qui se situent dans la classe moyenne des quotients.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents se prononcent pour cette prise en charge partielle des coûts de cantines à l'unanimité des votants.**

3. Validation devis pour la 2^{ème} volée des escaliers du bâtiment communal - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, explique que maintenant que la première volée des escaliers du bâtiment communal est refaite, le mauvais état du revêtement de la deuxième volée est très visible. Philippe Arnoult a proposé un devis qui s'élève à 1 433 € TTC pour poser du parquet semblable à celui qui est posé sur la dernière volée menant à l'appartement.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident ce devis avec 10 voix pour.**

4. Frais de scolarité pour les communes extérieures - Michel VÉDRUNE

Tous les ans, à la rentrée scolaire, il convient de recalculer les frais qui seront facturés aux communes qui envoient des enfants à l'école de Gréalou. Des calculs ont été faits par la secrétaire pour estimer les frais mais après analyse ils semblent inexacts. Il est donc proposé de délibérer sur la position suivante : Gréalou fait payer aux communes extérieures le prix réel du coût de fonctionnement de l'école.

- ✓ **Le principe de la facturation au coût réel est validée à l'unanimité des votants.**

5. Renouvellement du contrat de Marie LASCOUX - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, signale que le contrat de Marie LASCOUX, ATSEM à l'école se termine et qu'il peut être renouvelé pour 6 mois, avec 40 % d'aide de l'État.

- ✓ **Le renouvellement du contrat de travail de Marie LASCOUX pour une durée de 6 mois est validé à l'unanimité des votants.**

6. Classement de la voirie communale - Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER indique que le Grand Figeac demande une mise à jour du linéaire de voirie. Ce linéaire est utilisé pour calculer la DETR et le montant de la participation au budget voirie du Grand Figeac. Certaines places sont classées en voirie alors que cela semble peut pertinent (le foirail et le parking de la salle des fêtes par exemple). Inversement la voirie du lotissement n'est pas classée. Dans l'attente d'une réflexion plus globale sur les surfaces à classer ou déclasser il est proposé de classer en voirie les 600 m² des chemins du lotissement.

- ✓ **Le classement en voirie des chemins de desserte du lotissement est validé à l'unanimité des votants.**

7. Correspondants incendie et secours - Michel VÉDRUNE

Gilles BELLIVIER se propose pour être le correspondant incendie et secours de la commune.

- ✓ **La désignation de Gilles BELLIVIER en tant que correspondant incendie et secours est validée à l'unanimité des votants.**

8. Questions diverses - Emmanuel SAILLY, Jacques FOUCHER, Nathalie MASBOU

- **Composteur du jardin communal**

La présence de rats dû au composteur installé dans le jardin communal a été dénoncée. L'alimentation de ce composteur a donc été suspendue dans l'attente d'un nouvel aménagement ou de formations.

- **Formation 1^{er} secours**

Une ATSEM demande à suivre une formation premier secours. Afin de mutualiser le coût de cette formation elle est proposée en priorité aux conseillers municipaux, aux institutrices et aux responsables des associations de la commune.

- **Réhabilitation ancienne auberge**

Nathalie MASBOU explique que la commission et les adjoints ont rencontré le SDAIL le 15 septembre. Le SDAIL a présenté le travail qu'il a réalisé sur ce projet : nouvelle estimation des coûts du projet de réhabilitation, mais pas d'estimation des aides envisageables. La prochaine étape pour avancer sur cette questions des aides est un rendez-vous avec M. LAGIER du département. Il faudra ensuite organiser une réunion avec tous les financeur potentiels.

La séance s'est terminée à 22h30.

Jacques FOUCHER fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 22 septembre à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 11 octobre 2022.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET

Le Maire :
Michel VÉDRUNE

